

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2023**

Sans observations sur le compte rendu de la précédente séance, qui est adopté, Monsieur le Président ouvre la séance.

### **REPRESENTATION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS**

A l'occasion du renouvellement du Conseil d'Administration en 2020, Madame Danielle CUCHERE, Vice-Présidente, a été nommée représentante titulaire du CCAS à l'UDCCAS. A la suite de son décès, il convient de renouveler ce poste.

Il est proposé de nommer Monsieur Benjamin CAILLIÉRET, élu Vice-Président le 11 mars 2023, et de nommer un représentant suppléant en la personne de Madame Sarah NEYRINCK, qui accepte la mission.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 43 du 26 juin 2020.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS N°21 A 40**

Un exposé de l'exécution budgétaire 2022 et du résultat financier est présenté aux administrateurs.

Focus est mis sur l'épargne par périmètre d'intervention : solidarités, autonomie, lutte contre l'isolement. La Capacité d'Autofinancement est importante sur les deux derniers périmètres. Le CODIR du CCAS projette de construire avec la nouvelle coordination gérontologique des projets transversaux et pluridisciplinaires avec toutes les structures concernées, selon les objectifs politiques du mandat, financés en mutualisant ces ressources « dormantes », dans le cadre autorisé de la réglementation. Monsieur le Président ajoute que la vocation de ces structures sociales et médicosociales n'est pas d'être excédentaires, ces ressources ont une raison historique ou conjoncturelle, et qu'il est de bonne gestion que de les mobiliser au profit des bénéficiaires des services du CCAS.

Les budgets exécutoires feront l'objet d'une révision par Décision Modificative si nécessaire afin d'ajuster les dépenses en matière de personnel (+1.5 % du point d'indice) et des coûts de fluides

encore en évolution à la hausse au regard des prévisions. Les ressources financières épargnées seront mobilisées.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les comptes de gestion 2022 dressés par le Trésorier Principal du budget principal et des budgets annexes, qui ne font pas l'objet d'observations, sont mis au vote et adoptés.

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président ayant quitté l'assemblée comme le prévoit la règle, présente les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes, qui ne font pas l'objet d'observations, sont mis au vote et adoptés.

Le conseil adopte à l'unanimité



# LE CADRE

## Eclairages par pôles d'activité sur la gestion 2022:

- 3 pôles d'activité : Solidarités / Autonomie / lutte contre l'isolement
- Résultats et bilan financier
- Bilan d'activité

## Budgets exécutoires M22:

- Résidences Autonomie

# LES RESULTATS CONSOLIDES A AFFECTER

- FONCTIONNEMENT
- Solidarités (Principal M14) + 155 105,39 €
- Autonomie (M22 Résidences Autonomie) + 447 531,34 €
- Lutte contre l'isolement (SSIAD/SAAD) - 19 312,18 €
- INVESTISSEMENT
- Solidarités (Principal M14) + 282 673,43 €
- Autonomie (M22 Résidences Autonomie)+ 242 726,42 €
- Lutte contre l'isolement (SSIAD/SAAD) : 0 €

## LES PERSPECTIVES

- Capacité d'AutoFinancement (CAF) importante
- S'appuyer sur la nouvelle gouvernance (Vice-Président et CODIR, nouvel organigramme) pour mobiliser la ressource financière dans des projets mutualisant ressources et actions de l'ensemble des pôles du CCAS au bénéfice d'une action globale et coordonnée

## AUTONOMIE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT BILAN FINANCIER ET CAF – M22

- Composition de l'épargne :

Réserves affectées à l'investissement ou aux déficits pour l'autonomie (Résidences Autonomie) et la lutte contre l'isolement (SSIAD/SAAD) :

- Réserve affectée à l'investissement : 175 725,08 €
- Réserve affectée à la compensation des déficits : 319 695,24 €
- Stock d'excédents à reporter (n -2) : 1 017 158,57 €

Pour un total de charges en 2022 de 3 758 837,29 €

CAF : 34,79 %

# SOLIDARITES

## BILAN FINANCIER ET CAF – M14

- Composition de l'épargne :
  - Réserve affectée à l'investissement : 5,95 €
  - Stock d'excédents à reporter (n1) :
- Fonctionnement : + 163 899,88 €  
Investissement : + 336 920,87 €

Pour un total de charges en 2022 de 2 776 137,77 €  
CAF : 5,59 %

## BILAN ACTIVITE 2022

ASF 105 457 € - AES 100 300 € - SUB ASSO+ COS 34 450 €

ASF : Aide Sociale Facultative / AES : Aide Enseignement Supérieur

Taux d'occupation moyen en RA : 92,80 %

Taux d'activité SSIAD : 73,52 %

Heures servies au SAAD = 26 271



## BUDGETS EXCUTOIRES 2023

- Sont concernées les Résidences Autonomie
- Support : arrêté de tarification du Département pour le prix de journée reçu mi mai
- 2 étapes : juin budget définitif pour la partie Hébergement (prix de journée tarifé) / septembre ou octobre pour la partie Soins
- Enjeux : inflation/fluides et bouclier tarifaire/augmentation du point d'indice/transfert de charge du salaire du Directeur de la partie soins vers la partie hébergement



## LES CHIFFRES

- Marqueur principal : prix de journée augmentation moyenne pour les 4 résidences autonomie de 1,99 %, toutes à l'aide sociale, pour lesquelles l'augmentation était plafonnée à 3,5 %
- Intégration de déficits n2 pour HOUZARDE (12 518,50 €) et PARC (22 812,29 €)
- Augmentation moyenne de la masse salariale +10,73 %
- Augmentation moyenne des charges de fluides (avec bouclier tarifaire) + 5,23 %
- Une DM pourra faire appel aux réserves financières si besoin (réserve pour compensation des déficits) notamment pour absorber l'augmentation de 1,5% du point d'indice

## RESULTATS CONSOLIDES 2022

FONCTIONNEMENT									
	CCAS	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	SSIAD	AIDE A DOM	CONSOLIDE	
DEPENSES FONCT	2 690 983,39 €	633 183,09 €	542 160,05 €	635 072,53 €	588 049,01 €	593 407,66 €	602 872,68 €	6 333 728,43 €	
RECETTES FONCT	2 682 191,90 €	763 445,33 €	576 296,46 €	676 746,54 €	621 609,48 €	589 702,87 €	667 632,48 €	6 577 625,06 €	
RESULTAT EXERCICE	CCAS	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	SSIAD	AIDE A DOM	CONSOLIDE	
RESULTAT FONCT	-8 791,49 €	30 262,24 €	34 136,41 €	41 674,01 €	35 560,47 €	-3 704,81 €	64 759,30 €	243 896,63 €	
REPORT N-1	163 899,88 €	76 305,27 €	53 014,37 €	46 574,86 €	79 999,71 €	45 433,77 €	-125 300,94 €	339 430,92 €	
A.AFFECTER	155 108,39 €	156 571,51 €	87 130,78 €	88 248,87 €	115 560,18 €	41 728,96 €	-61 041,14 €	583 327,55 €	

INVESTISSEMENT									
	CCAS	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	CONSOLIDE			
DEPENSES INV	65 134,38 €	40 066,69 €	34 044,20 €	24 426,16 €	17 149,82 €	200 841,23 €			
RECETTES INV	30 906,94 €	30 836,54 €	14 252,57 €	17 138,99 €	13 568,27 €	106 703,31 €			
RESULTAT EXERCICE	CCAS	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	CONSOLIDE			
RESULTAT INV	-54 247,44 €	-9 230,15 €	-19 791,63 €	-7 287,17 €	-3 581,55 €	-94 137,94 €			
REPORT N-1	336 920,87 €	29 171,23 €	131 671,11 €	58 883,16 €	62 951,42 €	619 597,79 €			
A.AFFECTER	282 673,43 €	19 941,06 €	111 879,48 €	51 595,99 €	59 369,87 €	525 459,85 €			

COMPTES DE BILAN	ccas principal				autonomie				lutte contre isolement		
	RCSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC	TOTAL	SSIAD	SAAD	TOTAL			
Reserves affectées à l'investissement	5,95 €	100 725,08 €	40 000,00 €	- €	175 725,08 €	55 363,89 €	- €	175 725,08 €	55 363,89 €	- €	55 363,89 €
Reserves de compensation des déficits	- €	40 752,06 €	8 354,51 €	- €	319 695,24 €	9 510,42 €	- €	319 695,24 €	9 510,42 €	- €	9 510,42 €
Report à nouveau excédent	163 899,88 €	310 934,05 €	110 084,66 €	107 802,42 €	1 017 158,57 €	181 718,69 €	32 662,07 €	1 017 158,57 €	181 718,69 €	32 662,07 €	214 380,76 €
Report à nouveau déficit	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat fonctionnement l'exercice	3 791,49 €	34 136,41 €	41 674,01 €	35 560,47 €	191 633,13 €	3 704,81 €	53 395,80 €	191 633,13 €	3 704,81 €	53 395,80 €	59 690,99 €
Résultat investissement de l'exercice	54 247,44 €	19 791,63 €	7 287,17 €	3 581,55 €	39 890,50 €	- €	- €	39 890,50 €	- €	- €	- €
Report investissement	336 920,87 €	131 671,11 €	58 883,16 €	62 951,42 €	282 676,92 €	- €	- €	282 676,92 €	- €	- €	- €
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 690 983,39 €</b>	<b>542 160,05 €</b>	<b>635 072,53 €</b>	<b>613 454,39 €</b>	<b>2 473 870,06 €</b>	<b>593 407,68 €</b>	<b>602 872,68 €</b>	<b>2 473 870,06 €</b>	<b>593 407,68 €</b>	<b>602 872,68 €</b>	<b>1 196 280,36 €</b>
TOTAL CHARGES D'INVESTISSEMENT	85 154,38 €	34 044,20 €	24 426,16 €	17 149,82 €	115 686,87 €	- €	- €	115 686,87 €	- €	- €	- €
TOTAL DES CHARGES	2 776 137,77 €	576 204,25 €	659 498,69 €	630 604,21 €	2 589 556,93 €	593 407,68 €	602 872,68 €	2 589 556,93 €	593 407,68 €	602 872,68 €	1 196 280,36 €
<b>FATIQS EXECUTION</b>											
INV/TOTAL CHARGES	3,07	5,91	3,70	2,72	4,47	0,00	0,00	4,47	0,00	0,00	0,00
FONCT/TOTAL CHARGES	96,93	94,09	96,30	97,28	95,53	100,00	100,00	95,53	100,00	100,00	100,00
<b>FATIQS FINANCIERS</b>											
CAF FONCTIONNEMENT	5,59	78,62	23,01	22,73	46,68	30,00	15,93	46,68	30,00	15,93	22,91
<b>EXPLOITATION DEPENSES</b>											
fluides	11 070,21 €	133 215,43 €	93 599,50 €	102 346,64 €	421 969,93 €	79,14 €	- €	421 969,93 €	79,14 €	- €	79,14 €
entretien bat/maintenances	14 873,59 €	12 168,33 €	70 648,30 €	24 579,95 €	122 270,18 €	4 050,55 €	10 680,67 €	122 270,18 €	4 050,55 €	10 680,67 €	14 731,22 €
assurances	5 722,93 €	4 118,40 €	3 205,25 €	4 729,37 €	15 208,62 €	3 615,38 €	2 099,59 €	15 208,62 €	3 615,38 €	2 099,59 €	5 714,97 €
loyers bailleurs	127 786,74 €	245 903,25 €	120 578,30 €	245 391,41 €	670 372,42 €	3 186,70 €	- €	670 372,42 €	3 186,70 €	- €	3 186,70 €
personnel	2 202 012,83 €	230 298,90 €	250 644,19 €	163 148,47 €	845 350,24 €	479 153,96 €	581 575,33 €	845 350,24 €	479 153,96 €	581 575,33 €	1 060 729,29 €
animation	12 496,65 €	17 671,96 €	14 550,75 €	14 430,88 €	65 104,26 €	- €	- €	65 104,26 €	- €	- €	- €
ASF	105 457,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AES	100 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
subventions asso / cos	34 450,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
	2 599 296,36 €	605 211,66 €	553 726,29 €	555 126,73 €	2 142 275,65 €	492 585,73 €	594 855,59 €	2 142 275,65 €	492 585,73 €	594 855,59 €	1 087 441,32 €
<b>EXPLOITATION RECETTES</b>											
PRIX JOURNEE OU TARIF HORAIRE	143 905,94 €	321 654,69 €	304 009,30 €	475 798,18 €	1 489 028,85 €	- €	147 686,81 €	1 489 028,85 €	- €	147 686,81 €	147 686,81 €
APL	24 733,00 €	40 820,49 €	34 327,00 €	26 433,00 €	111 086,49 €	- €	- €	111 086,49 €	- €	- €	- €
APA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	243 541,67 €	- €	- €	243 541,67 €	243 541,67 €
CAISSES DE RETRAITE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	97 868,72 €	- €	- €	97 868,72 €	97 868,72 €
FORFAIT SOIN	80 776,73 €	76 955,74 €	89 686,03 €	28 108,39 €	247 418,50 €	514 001,35 €	- €	247 418,50 €	514 001,35 €	- €	514 001,35 €
FORFAIT AUTONOMIE	28 108,39 €	28 108,39 €	28 108,39 €	28 108,39 €	112 433,56 €	- €	- €	112 433,56 €	- €	- €	- €
BOUCLIER TARIFAIRE	6 324,31 €	8 537,28 €	5 353,15 €	4 064,58 €	24 279,32 €	- €	- €	24 279,32 €	- €	- €	- €
AIDE DEPARTEMENT RSA	16 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AIDE PERMIS SOLIDAIRE	7 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SUBVENTION EQUILIBRE	2 140 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	2 332 138,94 €	476 076,59 €	461 483,87 €	534 404,15 €	1 984 246,72 €	514 001,35 €	489 097,20 €	1 984 246,72 €	514 001,35 €	489 097,20 €	1 003 098,55 €
<b>ACTIVITE</b>											
taux d'occupation/activité		98,42	85,70	94,82	92,80	73,52	26 271,00	92,80	73,52	26 271,00	
jours/jourées / heures services											

Le conseil adopte à l'unanimité



## **AUTORISATION DE CESSION DE GRE A GRE DE BIENS DE LA RESIDENCE** **AUTONOMIE DE LA HOUZARDE**

Au cours de l'année 2021, des travaux de désamiantage impactant les logements occupés par des résidents ont nécessité d'équiper en biens mobiliers 6 logements non loués, afin d'assurer un logement intermédiaire dans de bonnes conditions.

Les occupants ayant réintégré leur logement initial, et les biens acquis n'étant plus en service, il est proposé leur cession de gré à gré à leur Valeur Nette Comptable (VNC) au profit du budget de la Résidence.

Les biens concernés sont :

- 6 réfrigérateurs au prix de 73.33 € pièce
- 6 cuisinières vitrocéramique au prix de 146.66 € pièce
- 3 lave-linges hublot LL SF7123W-NE au prix de 166.66 € pièce
- 3 lave-linges hublot LL SF8402-NE au prix de 166.66 € pièce
- 6 matelas au prix de 76 € pièce
- 6 sommiers tapissier au prix de 84 € pièce

Les fiche des biens avec numéro d'inventaire et le tableau d'amortissement sont en annexes.

L'accord du Conseil d'Administration est requis afin de permettre les cessions de gré à gré par l'administration.

# Fiche d'un bien

## CCAS

07 avril 2023 09:54:43

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Code et désignation: 2021 05 2180002 - RA3 - ~~6 FRIGO TOP TABTOP ART802A+X~~  
 N° d'inventaire: 2021 05 2188 000002  
 Montant du bien: 659,94

#### Caractéristiques

Date d'entrée: 18/11/2021 Date de mise en service: 18/11/2021  
 Famille d'immobilisation: 2188 Autres immobilisations corporelles  
 Ce bien est un lot Quantité achetée: 6,00 Quantité sortie: 0,00  
 Type de bien: Bien amortissable individualisable linéaire  
 Fournisseur: BUT - S.A.S. BUT

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien: 2188 - Autres immobilisations corporelles  
 Amortissement: 28188 - Autres immobilisations corporelles  
 Dotation aux amortissements: 68112 - Immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle: 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir: 659,94 Type d'amortissement: Linéaire  
 Date de début d'amortissement: 01/01/2022 Durée: 6 Taux d'amortissement: 16,67%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	659,94	109,99	109,99	549,95	oui	non	
2023	amortissement	659,94	109,99	219,98	439,96	non	non	
2024	amortissement	659,94	109,99	329,97	329,97	non	non	
2025	amortissement	659,94	109,99	439,96	219,98	non	non	
2026	amortissement	659,94	109,99	549,95	109,99	non	non	
2027	amortissement	659,94	109,99	659,94	0,00	non	non	

**73,33 € / P**

# Fiche d'un bien

## CCAS

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Code et désignation: 2021 05 2188 00 - RA3 - ~~6~~ CUISINIÈRE VITROCERAMIQUE CUISVIT ACV55W  
 N° d'inventaire : 2021 05 2188 000005  
 Montant du bien : 1 319,94

#### Caractéristiques

Date d'entrée : 18/11/2021 Date de mise en service : 18/11/2021  
 Famille d'immobilisation : 2188 Autres immobilisations corporelles  
 Ce bien est un lot Quantité achetée : 6,00 Quantité sortie : 0,00  
 Type de bien : Bien amortissable individualisable linéaire  
 Fournisseur : BUT - S.A.S. BUT

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien : 2188 - Autres immobilisations corporelles  
 Amortissement : 28188 - Autres immobilisations corporelles  
 Dotation aux amortissements : 68112 - Immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle : 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 1 319,94 Type d'amortissement : Linéaire  
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022 Durée : 6 Taux d'amortissement : 16,67%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	1 319,94	219,99	219,99	1 099,95	oui	non	
2023	amortissement	1 319,94	219,99	439,98	879,96	non	non	
2024	amortissement	1 319,94	219,99	659,97	659,97	non	non	
2025	amortissement	1 319,94	219,99	879,96	439,98	non	non	
2026	amortissement	1 319,94	219,99	1 099,95	219,99	non	non	
2027	amortissement	1 319,94	219,99	1 319,94	0,00	non	non	

146,66 € / P

# Fiche d'un bien

## CCAS

07 avril 2023 09:54:19

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Code et désignation: 2021 05 2180001 - RA3 - ~~W LAVE LINGE HUBLLOT LL SLP7123W-NE~~  
 N° d'inventaire : 2021 05 2188 000003  
 Montant du bien : 749,97

#### Caractéristiques

Date d'entrée : 18/11/2021      Date de mise en service : 18/11/2021  
 Famille d'immobilisation : 2188 Autres immobilisations corporelles  
 Ce bien est un lot                      Quantité achetée : 3,00                      Quantité sortie : 0,00  
 Type de bien : Bien amortissable acquis par lot  
 Fournisseur : BUT - S.A.S. BUT

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien : 2188 - Autres immobilisations corporelles  
 Amortissement : 28188 - Autres immobilisations corporelles  
 Dotation aux amortissements : 68112 - Immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle : 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 749,97                      Type d'amortissement : Linéaire  
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022                      Durée : 6                      Taux d'amortissement : 16,67%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	749,97	125,00	125,00	624,97	oui	non	
2023	amortissement	749,97	125,00	250,00	499,97	non	non	
2024	amortissement	749,97	125,00	375,00	374,97	non	non	
2025	amortissement	749,97	125,00	500,00	249,97	non	non	
2026	amortissement	749,97	125,00	625,00	124,97	non	non	
2027	amortissement	749,97	124,97	749,97	0,00	non	non	

~~166,66 G/P~~

# Fiche d'un bien

07 avril 2023 09:53:48

## CCAS

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Codé et désignation: 2021 05 2180000 - RA3 - ~~3 LAVE LINGE HUBLOT LL SLF8402-NE~~  
 N° d'inventaire : 2021 05 2188 000004  
 Montant du bien : 779,97

#### Caractéristiques

Date d'entrée : 18/11/2021 Date de mise en service : 18/11/2021  
 Famille d'immobilisation : 2188 Autres immobilisations corporelles  
 Ce bien est un lot Quantité achetée : 3,00 Quantité sortie : 0,00  
 Type de bien : Bien amortissable individualisable linéaire  
 Fournisseur : BUT - S.A.S. BUT

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien : 2188 - Autres immobilisations corporelles  
 Amortissement : 28188 - Autres immobilisations corporelles  
 Dotation aux amortissements : 68112 - Immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle : 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 779,97 Type d'amortissement : Linéaire  
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022 Durée : 6 Taux d'amortissement : 16,67%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	779,97	130,00	130,00	649,97	oui	non	
2023	amortissement	779,97	130,00	260,00	519,97	non	non	
2024	amortissement	779,97	130,00	390,00	389,97	non	non	
2025	amortissement	779,97	130,00	520,00	259,97	non	non	
2026	amortissement	779,97	130,00	650,00	129,97	non	non	
2027	amortissement	779,97	129,97	779,97	0,00	non	non	

173,32 e/p

# Fiche d'un bien

## CCAS

07 avril 2023 09:55:27

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Code et désignation: 2021 05 2184 00 - RA3 - 6 SOMMIERS TAPISSIER CANVAS 90\*200 CM TISSU BEIGE  
 N° d'inventaire : 2021 05 2184 000001  
 Montant du bien : 630,00

#### Caractéristiques

Date d'entrée : 07/12/2021      Date de mise en service : 07/12/2021  
 Famille d'immobilisation : 2184 Mobilier  
 Ce bien est un lot      Quantité achetée : 6,00      Quantité sortie : 0,00  
 Type de bien : Bien amortissable individualisable linéaire  
 Fournisseur : KREABEL - Société KREABEL

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien : 2184 - Mobilier  
 Amortissement : 28184 - Mobilier  
 Dotation aux amortissements : 68112 - Immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle : 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 630,00      Type d'amortissement : Linéaire  
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022      Durée : 10      Taux d'amortissement : 10,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	630,00	63,00	63,00	567,00	oui	non	
2023	amortissement	630,00	63,00	126,00	504,00	non	non	
2024	amortissement	630,00	63,00	189,00	441,00	non	non	
2025	amortissement	630,00	63,00	252,00	378,00	non	non	
2026	amortissement	630,00	63,00	315,00	315,00	non	non	
2027	amortissement	630,00	63,00	378,00	252,00	non	non	
2028	amortissement	630,00	63,00	441,00	189,00	non	non	
2029	amortissement	630,00	63,00	504,00	126,00	non	non	
2030	amortissement	630,00	63,00	567,00	63,00	non	non	
2031	amortissement	630,00	63,00	630,00	0,00	non	non	

**84 € / P**

# Fiche d'un bien

## CCAS

07 avril 2023 09:55:05

### 05 - BUDGET RA HOUZARDE

#### Bien

Code et désignation: 2021 05 2184 0 - RA3 - ~~5~~ **MATELAS PAMELA XL 90\*200 CM**  
 N° d'inventaire : 2021 05 2184 000002  
 Montant du bien : 570,00

#### Caractéristiques

Date d'entrée : 07/12/2021    Date de mise en service : 07/12/2021  
 Famille d'immobilisation : 2184 Mobilier  
 Ce bien est un lot                      Quantité achetée : 6,00                      Quantité sortie : 0,00  
 Type de bien : Bien amortissable individualisable linéaire  
 Fournisseur : KREABEL - Société KREABEL

#### Détail des imputations

##### Comptes

Acquisition du bien : 2184 - Mobilier  
 Amortissement : 28184 - Mobilier  
 Dotation aux amortissements : 68112 - immobilisations corporelles  
 Dotation exceptionnelle : 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

#### Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 570,00                      Type d'amortissement : Linéaire  
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022                      Durée : 10                      Taux d'amortissement : 10,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	570,00	57,00	57,00	513,00	oui	non	
2023	amortissement	570,00	57,00	114,00	456,00	non	non	
2024	amortissement	570,00	57,00	171,00	399,00	non	non	
2025	amortissement	570,00	57,00	228,00	342,00	non	non	
2026	amortissement	570,00	57,00	285,00	285,00	non	non	
2027	amortissement	570,00	57,00	342,00	228,00	non	non	
2028	amortissement	570,00	57,00	399,00	171,00	non	non	
2029	amortissement	570,00	57,00	456,00	114,00	non	non	
2030	amortissement	570,00	57,00	513,00	57,00	non	non	
2031	amortissement	570,00	57,00	570,00	0,00	non	non	

**76 e / P**

Le conseil adopte à l'unanimité

## **RESIDENCE AUTONOMIE LA ROSELIERE ADMISSION EN NON-VALEUR**

Cette délibération autorise l'annulation de la créance, avec pour conséquence de devenir une charge pour le budget de la Résidence, soit une dépense au compte 673 pour un montant de 642.56 €.

Le conseil adopte à l'unanimité

## **MODIFICATION DE L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Dans le catalogue des aides sociales facultatives du CCAS de Wattlelos, une offre est destinée aux jeunes qui poursuivent leurs études après le Baccalauréat, il s'agit de l'Aide à l'Enseignement Supérieur (AES).

Des changements sont proposés au Conseil d'Administration afin que cette aide soit plus adaptée à la situation actuelle des familles, et plus simple à solliciter pour l'étudiant comme à traiter pour le pôle des solidarités.

L'objectif est de simplifier et alléger la démarche des étudiants : le nombre de pièces justificatives a été réduits de 19 à 6, emportant la réduction de la majoration kilométrique, au demeurant peu sollicitée en comparaison avec les autres critères d'aide. Sur la question du justificatif de domicile abordée en séance, il reste complexe parfois à définir et la vigilance est demandée dans les contrôles.

Monsieur le Président valide la simplification administrative mais regrette la disparition de la majoration kilométrique. Il souhaite que ce prisme soit pris en compte lors des commissions d'attribution pour les dossiers à la limite des barèmes. Il ajoute que les bourses de cette année ont été versées à la fin de l'année scolaire, ce qui est inadmissible. La priorité absolue pour la campagne qui se profile est le versement au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre et tout doit être mis en œuvre pour atteindre cet objectif sous peine de prendre les mesures adaptées. Il propose enfin que la communication soit élargie et sur des supports pluriels (dont le journal communal) afin de sensibiliser le maximum d'étudiants à cette aide importante pour Wattlelos. M CAILLIET précise enfin que la mise en ligne doit permettre aussi de capter un nombre plus important d'étudiants.



Les aides précédentes étaient calculées en fonction du coefficient CAF de l'année N-1 selon le barème suivant :

- 0 à 5000 à : 650€
- 5001€ à 7500€ : 500€
- 7501€ à 10 000€ : 350€
- 10 001 à 13 000€ : 200€

Il est proposé la modification suivante :

Prise en compte du coefficient CAF du mois précédent la demande selon le barème suivant :

- 0 à 420€ : 650€
- 421€ à 620€ : 500€
- 621€ à 830€ : 350€
- 830€ à 1080€ : 200€

Il est proposé de conserver la majoration de ce montant pour les mentions Bien (50€) et Très bien (100€) au baccalauréat pour les nouveaux bacheliers, mais de supprimer la majoration pour l'éloignement géographique.

Le montant maximum de l'aide passe de 800€ à 750€.

Il est proposé également d'alléger la liste des pièces justificatives.

Pièces demandées actuellement :

- Avis de situation déclarative à l'impôt de l'année N recto-verso
- Avis d'imposition ou de non-imposition N sur les revenus N-1 recto-verso (des parents, tuteurs, frères, sœurs, concubin-e ou tout autre personne à charge, ...)
- Les 2 derniers bulletins de salaire (des parents, tuteurs, ...)
- Allocation chômage : attestation pôle emploi
- Pension : retraites, invalidité, ... justification des organismes concernés

- Pension alimentaire : jugement de divorce partie pension alimentaire
- Revenus des capitaux immobiliers ou fonciers
- Bénéfices industriels et commerciaux
- Assistantes maternelles : 12 derniers bulletins de salaire
- Attestation d'allocation de rentrée scolaire
- Attestation d'allocations familiales avec indication du quotient familial annuel N-1
- Allocation handicap
- Attestation de bourse : avis définitif ou provisoire, notification de rejet
- Diplôme du baccalauréat : signé ou relevé de notes
- Autres diplômes obtenus
- Original du certificat de scolarité
- Livret de famille : parents+tous les enfants
- Facture de téléphone, gaz, électricité, eau ou quittance de loyer récente
- 2 RIB

Pièces demandées pour l'année 2023-2024 :

- Pièce d'identité
- RIB au nom du jeune
- Livret de famille parents+tous les enfants
- Relevé CAF du mois précédent ou feuille d'imposition si pas de CAF
- Certificat de scolarité ou attestation sur l'honneur
- Diplôme du bac ou relevé de notes pour les nouveaux bacheliers

**Le conseil adopte à l'unanimité**

**ABROGE ET REMPLACE DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR  
FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

L'adoption de la partie législative du Code Général de la Fonction Publique est venue compiler, à droit constant, les dispositions des lois régissant les 4 volets de la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cela s'est traduit par l'intégration des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984 au sein du nouveau code.

Le CCAS avait adopté une délibération permettant le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents et contractuels selon l'article 3 I 2° de la loi n°84-53.

L'objectif est d'abroger et remplacer la délibération existante afin d'actualiser les références juridiques liées à l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique.

**Le conseil adopte à l'unanimité**